

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 24 septembre 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	13 septembre 2024	17 septembre 2024

N° délibération	Objet
2024-073	Convention de partenariat d'éducation à l'environnement

Le 24 septembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Jacques THEPAUT à Claude MOREL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON, André PAUL à Georges MORVAN

Excusés : Anne ROLLAND, Thiphaine BODENEZ, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Claude MOREL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Un partenariat avec trois structures (Bretagne Vivante, Ti menez Are et l'association Addes) a été conclu en 2021 pour l'éducation à l'environnement des enfants de maternelle et primaire du territoire sur une période de 3 ans. Elle a été revue en 2023 pour ajouter une classe aux 9 initiales ainsi l'ensemble des communes ayant un lieu d'enseignement maternelle, primaire pouvait bénéficier d'une prestation. Ce partenariat s'est terminé au 31 août 2024.

Afin de continuer de proposer aux classes du territoire de vivre des projets d'éducation à l'environnement une nouvelle convention triennale est proposée.

Chaque année, 10 classes du territoire pourront bénéficier de ce programme d'animation, cela représente 40 demi-journées d'animation chaque année ainsi que la coordination pour la répartition, la réalisation des animations, la centralisation des informations et la rédaction d'un bilan quantitatif et qualitatif annuel.

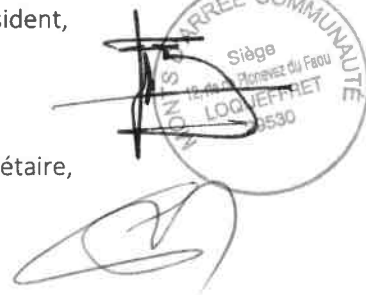
Le montant annuel global des interventions est de 10.560 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve la convention de partenariat d'éducation à l'environnement présentée à destination des enfants maternels et primaires scolarisés sur le territoire pour une durée de trois ans avec les structures la SCIC Ti Menez Are, l'association Addes et l'association Bretagne Vivante
- Autorise le président à signer la convention

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

A circular stamp of the Communauté de Communes de la Région de Fougères is visible. The text inside the stamp includes "Siège", "16 rue de la République", "53300 Fougères", and "LOG. JEFFREY". The stamp is partially obscured by the signatures.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 26 septembre 2024